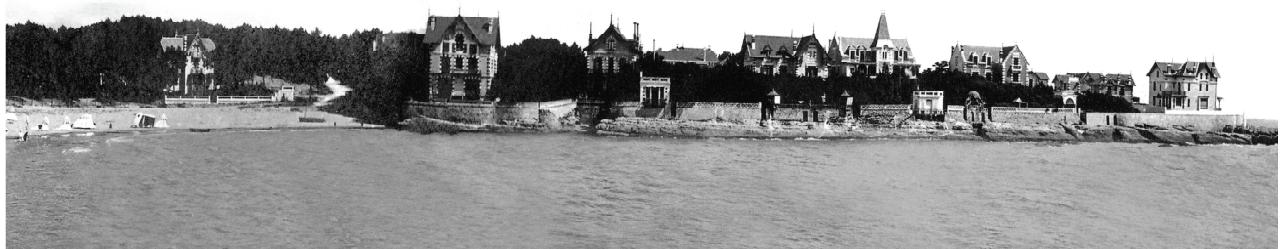


LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

ÉTÉ 2005

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 1



VENDREDI 12 AOÛT 2005 À 21 HEURES

À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT,

RÉUNION PUBLIQUE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

Au programme, les actions de l'Association et

LE PATRIMOINE BÂTI DE SAINT-PALAIS

présenté par Frédéric Chasseboeuf,

guide-conférencier des villes de Saintes et Rochefort

Formée au Moyen-Âge, la paroisse de Saint-Palais, dont l'église est mentionnée dès 1070, est composée d'une série de hameaux encore identifiables dans un tissu urbanisé qui se développe d'années en années.

Devenue le siège d'une seigneurerie qui relevait du château de Royan, la paroisse possédait un logis noble qui a été noyé dans une nouvelle construction en 1902-1903, ainsi qu'une petite maison noble au Vignaud.

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, la petite plage du Bureau attire les baigneurs et quelques villas sont élevées.

Mais la réelle phase d'expansion qui va faire de Saint-Palais la station balnéaire ponctuée d'élégantes villas que nous connaissons ne date que de la charnière des XIXème et XXème siècles lorsque l'architecte tourangeot Edouard d'Espalosin ouvre un cabinet à Saint-Palais.

ASSAINISSEMENT (suite)

Nombreux sont ceux qui ont participé à l'enquête publique de février-mars sur la régularisation du système d'assainissement de Saint-Palais et la création d'une station d'épuration estivale à La Palmyre rejetant ses eaux à Saint-Palais. Les conclusions du commissaire-enquêteur sont favorables au projet de la Communauté d'agglomération. Mais son rapport, document de facture assez étonnante (dont la copie peut être demandée au secrétaire de l'association, M. Rémy Havet, 33 rue des Thuyas, 17420 Saint-Palais-sur-Mer), dessert plutôt les partisans du projet tant son auteur paraît manquer d'objectivité. Prochaine étape : l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. A suivre ...

Vingt ans après, le combat continue

Vingt ans après sa création, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer doit toujours maintenir sa garde.

En 1985, les promoteurs avaient investi la Commune ; le béton jaillissait partout : il fallait agir. Beaucoup de combats ont été gagnés, d'autres perdus ...

La lutte actuelle est plus subtile, moins spectaculaire, et pourtant ... Tout n'est pas négatif dans l'action municipale. Par exemple, le projet de création d'une « zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » va dans le bon sens ... mais ne doit pas servir de prétexte et aboutir à la création d'une « réserve » hors laquelle tout serait permis.

D'autres projets posent de délicates questions environnementales et, en réalité, tendent sournoisement à remettre en cause, dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U., ex-P.O.S) qui vient d'être mise en chantier, les équilibres difficilement trouvés à la fin des années 1990.

Doit-on accepter ces projets sans réflexion, sans réaction, sous prétexte qu'il ne s'agirait que d'opérations plus ou moins mineures ? Elles modifient cependant, petit à petit, les sites et les paysages qui constituent le capital et l'attrait de notre Commune !

Voici quelques exemples :

Un hôtel au Golf

A la demande de la Ville de Royan, une révision simplifiée du P.L.U. est en cours pour permettre la construction d'un hôtel de 30 chambres en forêt, à l'entrée du Golf. Ce projet peut paraître anodin, sans conséquence importante sur le site. Il s'agit cependant d'un premier pas vers l'urbanisation de la forêt pour une réalisation dont la viabilité économique est douteuse. De plus, le contexte dans lequel le projet prend corps n'inspire en rien confiance.

Alors qu'il n'est prévu la création de places de stationnement que pour le personnel de l'hôtel, et non pour ses clients, la Ville de Royan vient de prendre l'initiative de recouvrir sauvagement d'une épaisse couche de bitume près de 2 000 m² aux abords de l'entrée du Golf (et de l'hôtel projeté) qui constituent un « *espace boisé classé* », c'est-à-dire un lieu où l'on ne doit pas modifier la nature du sol et compromettre la régénération de la forêt. Une enquête publique court du 1^{er} août au 5 septembre 2005. Les observations peuvent être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, M. Bernard Le Rhun, 2 lotissement La Gâtine, 17920 Breuillet. N'hésitez pas à faire connaître votre avis.

Des gradins dans le Parc du Marais

Ce projet n'est pas nouveau puisqu'en 2003 il a déjà fait l'objet d'un permis de construire, retiré début 2004 compte-tenu des lacunes multiples du dossier. Un nouveau permis de construire vient d'être délivré le 25 mai 2005. La position des Amis de Saint-Palais demeure la même. Il n'est pas raisonnable de construire au cœur du Parc du Marais des gradins qui ne correspondent pas à sa vocation d'espace dédié à la promenade et aux activités de loisirs. L'impact écologique et environnemental de tels gradins sera loin d'être négligeable, notamment du fait des piétonnements intensifs, à leurs abords, des 700 spectateurs prévus. La recherche de la rentabilité de l'investissement conduira à multiplier les nuisances sonores et à interdire souvent le passage aux cyclistes et aux piétons. Les chênes verts centenaires abattus (au moins 12 d'après le dossier) ne seront pas remplacés par les quelques platanes qui doivent être plantés en bordure de l'avenue Charles de Gaulle. Les places de stationnement nécessaires à l'accueil des 700 spectateurs n'existent pas (car il n'est, par exemple, pas possible de prendre sérieusement en compte les places des parcs privés du Champion et du Rancho mentionnées dans le dossier) et elles ne peuvent être créées sans porter une atteinte supplémentaire au Parc du Marais.

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

ÉTÉ 2005

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 3

Un immeuble face à la Salle des fêtes

Réaménager le centre de la station est une bonne idée. Mais pourquoi, une fois de plus, mettre la charrue avant les bœufs ? Le 21 juin 2005, la Commune s'est accordée à elle-même un permis de construire pour un important immeuble de 4 189 m² de surface de plancher, qui doit accueillir la Poste, la Police, des commerces et des appartements. A cette occasion, la Commune se mue en promoteur. L'opération n'était pas rentable pour les promoteurs privés qui devaient, soit opter pour un projet moins ambitieux, soit régler à la Commune une taxe de 220 000 euros correspondant à 16 places de stationnement nécessaires mais non-prévues au projet. Elle le devient, sur le papier, pour la Commune qui n'a pas à supporter la taxe de 220 000 euros (qu'elle se règle à elle-même). Ceci étant, et alors qu'il n'y a pas véritablement carence de l'initiative privée, les conditions de concurrence n'étant pas identiques, la Commune fait courir aux contribuables les risques de l'opération. Ceux-ci sont loin d'être négligeables compte-tenu notamment de la nature du sol, de la nécessité de dévier le Rhâ, ici en buse, et d'engagements inconsidérés pris à l'égard de l'ancien propriétaire d'une partie du terrain. La précipitation avec laquelle la Commune entend réaliser cet immeuble est étonnante. Elle anticipe largement sur les projets d'aménagement du centre de la station qui restent inconnus et sur lesquels une concertation est annoncée. Cet aménagement doit déjà faire face à de nombreuses contraintes. Pourquoi en imposer de nouvelles ?

Un parking rue du Colonel Cornubert

Un parc de stationnement de 37 places vient d'être réalisé rue du Colonel Cornubert, dans l'enceinte du Parc du Marais. Ces places visent sans doute à remplacer en partie celles qui ont été supprimées ces dernières années au centre ville. Mais cet objectif n'est pas le seul comme le montre, dans l'aire de retournelement, la sortie amorcée vers la propriété voisine. Il y a là, à l'image du projet d'élargissement de la rue des Colombes (qui a reçu un avis négatif du commissaire-enquêteur à l'automne 2004), la volonté de permettre, aux frais de la Commune, une urbanisation plus aisée des propriétés situées au sud-ouest du Parc du Marais. Le 28 septembre 1984, M. Raymond Vignes, alors maire de la Commune, avait cependant pris, par acte notarié, l'engagement formel, que le terrain d'assiette du nouveau parc de stationnement serait « *constamment maintenu en zone verte naturelle exclusivement* ».

73 logements à la Grande Côte

A la Grande Côte, un promoteur cherche à réaliser un important projet immobilier (73 logements) en utilisant les facilités que le règlement du P.L.U. accorde aux « *résidences de tourisme* ». Un premier permis de construire, accordé le 1^{er} décembre 2004, a été retiré à la demande des Amis de Saint-Palais car rien n'établissait que les immeubles à construire deviennent effectivement une « *résidence de tourisme* ». Le promoteur maintient toutefois son projet et a déposé une nouvelle demande de permis de construire. A suivre ...

Le coin du poète

*La plage interdite aux chiens,
c'est bien !*

*Sur les pelouses ne pouvant plus aller,
c'est un fait,*

*Ne nous reste plus que les trottoirs,
pour laisser choir ...*

*Maîtres et maîtresses
en détresse,*

*Munissez-vous de petites poches
dans la poche,*

*A querir en magasin,
dès demain !*

Lady Luxley des Rochers des Pierrières

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

ÉTÉ 2005

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 4

Le golf ou l'art et la manière de détruire une forêt en toute légalité (Libre expression)

Donc vous avez une jolie forêt parfaitement in-cons-truc-ti-ble. Et puis un jour, comme ça, un conseil municipal un rien laxiste y autorise l'établissement d'un golf. C'est vrai, un golf, ce n'est jamais qu'une prairie avec quelques petits trous-trous deci, delà. Bien sûr, il faut abattre quelques arbres mais hypocritement on en replante à la périphérie, et le tour est joué.

Seulement, voilà, quand ces messieurs-dames ont bien tapé dans les baballes, ils ont faim et surtout soif; alors on construit, non pas une cantine et une buvette, non ça fait peuple, on construit un club-house c'est plus chic !

Et puis un jour naturellement ils ressentent le besoin d'y séjourner ; quelques jours au milieu de la forêt, non loin de la mer, ce n'est pas désagréable. Alors on établit un hôtel de charme. Eh oui, c'est ce que notre conseil municipal est en train de nous préparer.

Et voilà comment une belle forêt protégée peut être massacrée pour le contentement de quelques uns. Heureusement, j'ai ouï dire que les Amis de Saint-Palais-sur-Mer allaient faire ce qu'il faut pour s'y opposer.

L'empêcheur de bétonner en rond

Venez découvrir le patrimoine bâti de Saint-Palais,

présenté par Frédéric Chasseboeuf, guide-conférencier,

le vendredi 12 août 2005 à 21 heures, à la Salle des Fêtes, rue du Logis Vert.

Les Amis de Saint-Palais-sur-Mer ! Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Créée en 1985, agréée comme association de protection de l'environnement en 1990, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réunit « **tous les amis de Saint-Palais-sur-Mer afin de leur permettre de prendre, dans le cadre de l'association, toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde et à la protection de son site** ».

Avec plus de 200 adhérents, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer cherche à prévenir, dans la mesure de ses moyens, les atteintes au patrimoine naturel de la commune et au cadre de vie de ceux qui y résident ou séjournent :

- par des actions de formation et d'information, avec des réunions-débats, des sorties-nature, l'édition de Cahiers ...
- par des actions en justice contre les décisions d'urbanisme portant atteinte au site et contre les projets de grande envergure de promoteurs immobiliers, notamment en zone boisée littorale,
- par la promotion de projets d'intérêt général : maison de la forêt et de l'estuaire, tramway ceinturant la Presqu'île d'Arvert, refonte du schéma d'assainissement, traitement des eaux de ruissellement, reboisement, schéma de circulation, réflexion sur le thème « Tourisme et Environnement », accueil d'étudiants en stage ...

Contacts : Michel Cornillier 05 46 39 47 71 – Danièle Marcou-Clarenc 05 46 23 11 59

REJOIGNEZ LES AMIS DE SAINT-PALAIS

M., Mme, Mlle

* *adresse à Saint-Palais-sur-Mer :*

* *adresse extérieure (le cas échéant) :*

- *désire adhérer à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer,*

- *verse la somme de (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2005.*

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Rémy Havet, 33, rue des Thuyas, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

** en cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.*